

Rapport annuel sur le Budget régional vert et responsable 2025

Séance plénière du 17 décembre 2025

Le CESER salue les avancées notables réalisées dans la mise en œuvre du budget vert 2025 qui marque une étape importante dans l'intégration des enjeux climatiques et environnementaux dans les choix budgétaires.

Près de 23 % des dépenses sont actuellement classées en « à approfondir », révélant les difficultés rencontrées par certaines directions à faire remonter les informations et indicateurs nécessaires au regard du niveau de détail requis par la méthode I4CE.

La démarche de mise en œuvre du budget vert, un outil particulièrement pertinent dans le contexte des priorisations opérées pour le BP25, devra être renforcée et systématiquement utilisée à l'avenir pour guider les choix budgétaires en cohérence avec les objectifs de transition écologique.

Enfin, le CESER insiste sur la nécessaire cohérence qui doit être assurée entre les ambitions portées par les politiques menées par la Région et les enjeux liés au changement climatique à moyen et long termes, qui nous obligent.

Le CESER salue les avancées notables réalisées dans la mise en œuvre du budget vert 2025, comparativement à la première étape déployée sur le BP 2024¹, qui marque une étape importante dans l'intégration des enjeux climatiques et environnementaux dans les choix budgétaires. Couvrant l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement, cette démarche illustre la volonté affirmée de la Région Nouvelle-Aquitaine de concilier transition écologique et responsabilité budgétaire. Ce déploiement, mené en interne, a nécessité un engagement des services du Conseil régional, en particulier de la direction des Finances en charge du pilotage du projet, dont le travail mérite d'être souligné et salué.

Près de 23 % des dépenses sont actuellement classées en « à approfondir », révélant les difficultés rencontrées par certaines directions à faire remonter les informations et indicateurs nécessaires au regard du niveau de détail requis par la méthode I4CE². Cette situation pourrait également expliquer la faible proportion de dépenses classées comme défavorables (2 %), qui pourrait être réévaluée une fois ces analyses approfondies. Cependant, l'identification de certaines dépenses comme étant « défavorables » offrent une opportunité précieuse pour cibler les améliorations nécessaires et renforcer l'impact des politiques régionales.

En parallèle, le CESER encourage les travaux sur le volet biodiversité, en attente d'une méthodologie nationale stabilisée. Ce volet, essentiel, devra bénéficier de ressources techniques et humaines adaptées pour répondre aux obligations réglementaires à venir. Le CESER attend avec un grand intérêt le déploiement des 4 autres volets prévus (eau, pollutions, déchets et économie circulaire), dans la mesure où la pertinence de la démarche repose sur une analyse environnementale globale.

¹ Cf. Avis du CESER du 5 décembre 2023, *Vers un budget vert et responsable*.

² Institut de l'économie pour le climat, qui a élaboré la méthodologie d'analyse.

La démarche de mise en œuvre du budget vert, un outil particulièrement pertinent dans le contexte des priorisations opérées pour le BP25, devra être renforcée et systématiquement utilisée à l'avenir pour guider les choix budgétaires en cohérence avec les objectifs de transition écologique.

Enfin, le CESER insiste sur la nécessaire cohérence qui doit être assurée entre les ambitions portées par les politiques menées par la Région et les enjeux liés au changement climatique à moyen et long termes, qui nous obligent.



Proposition de la commission A « Finances régionales »
Président : Louis BORDONNEAU ; Rapporteuse : Claude BILLEROT

Avec la contribution de la commission :

3 - « Environnement »
Président : Hervé PINEAUD ; Rapporteur : Jean-Guy AUGÉ



Vote sur l'avis du CESER
« Rapport annuel sur le Budget régional vert et responsable 2025 »

155 votants
155 pour

Adopté à l'unanimité

Yves JEAN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine